

La forêt : grenier à bois ou parc public?

Autor(en): **Robert, Jean-François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **71 (1971-1973)**

Heft 335

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276289>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Forêt : grenier à bois ou parc public ? ¹

PAR

JEAN-FRANÇOIS ROBERT

Dans un cours consacré — comme celui-ci — à l'économie de l'espace, il était légitime de réserver une place à part à la forêt puisque celle-ci occupe, en définitive, le quart de la surface totale de la Suisse et, sur le plan strictement cantonal, le tiers de notre surface productive.

Dans un cours consacré — dans le cadre de l'année européenne de la nature — à l'*Exploitation rationnelle du milieu naturel*, il était légitime encore de réserver à la forêt une place à part, puisque celle-ci reste — bien que totalement artificielle du fait qu'elle est objet de culture — le seul milieu « naturel » sur une planète tараudée par la civilisation !

Mais qu'est-ce que la forêt ? Haut lieu hanté par les dieux et les démons des antiques mythologies, ou réservoir inépuisable de matière première ? L'un d'abord, l'autre ensuite, en attendant d'être l'un et l'autre tout à la fois : haut lieu des évasions mythiques de nos contemporains en même temps que source limitée de production des matériaux ligneux.

A l'origine, « forêt » désignait ces espaces vierges, redoutables refuges des forces inexplicables et terrifiantes, ces espaces considérables et inviolés restés « en dehors de » — c'est ce que signifie le mot latin « foris » qui a donné forêt — en dehors des clairières habitées ou gagnées à la culture par la hache et le feu. Grandes étendues sauvages — c'est-à-dire non humanisées — et vouées de ce fait à l'arbre, historiquement et étymologiquement, puisque « sauvage » à la même origine linguistique que « silvestre ».

Ces brèves considérations sur l'origine des mots, outre leur intérêt propre, ont l'avantage de nous permettre d'énoncer deux vérités liminaires importantes :

La première, c'est que l'homme et l'arbre sont les deux conquérants de l'espace terrestre, en compétition dès l'apparition de l'homme. Le propre d'un parasite est de proliférer dans un milieu qui lui est favorable, de l'altérer et de le détruire. L'homme est né dans le milieu sylvestre qui s'altère et disparaît progressivement sous l'irrépressible poussée « bacillaire ». Sommes-nous dès lors condamnés à périr, dans la coupelle sale, faute de verdure nourricière ? L'histoire de la forêt est celle de son lent recul réglé sur la croissance démographique.

¹ Exposé présenté dans le cadre d'un cours d'information de la SVSN, le 9 novembre 1970.

La seconde vérité que nous voulions dégager, c'est que le terme même de forêt n'a pas été créé pour désigner quelque chose de précis. Dès lors la forêt, infinie dans ses formes ou ses aspects, multiple dans ses fonctions, tour à tour secrète, protectrice, utile ou gênante, la forêt n'a jamais reçu de définition exacte, et l'idée que l'homme s'en est faite a elle-même évolué au gré de ses préoccupations ou de ses besoins les plus urgents. La forêt s'est fort bien passée de définition tant que l'homme ne s'est pas posé de questions à son sujet.

Au siècle dernier l'homme a réalisé que la forêt en tant que source de combustible et de matériaux de construction n'était pas inépuisable. Presque simultanément, il était amené à constater que cette forêt où chacun puisait sans contrainte, où les exploitations étaient réglées plus par la loi du moindre effort et du gain maximum que par la raison, que cette forêt ne disparaissait que pour faire place à de graves catastrophes, en montagne principalement, et qu'elle avait un rôle de protection à jouer, pour le moins aussi important que son rôle traditionnel de production. Il a payé fort cher le prix de cette découverte, qui est à l'origine de la loi forestière de 1902 qui nous régit encore. Cette loi imposait d'une part un classement des boisés en forêts protectrices et en forêts non protectrices, ceci en prenant en considération leur rôle favorable pour le climat et le régime des eaux et leur action contre les éboulements, glissements de terrains, avalanches, etc. Elle décrétait d'autre part que l'aire boisée de la Suisse ne devait pas être diminuée, imposant par là un boisement compensatoire équivalent pour toute surface défrichée.

Mais toujours point de définition. Or, au moment où la population de notre pays augmente au rythme que nous connaissons, au moment où la motorisation multiplie les besoins en espace de chaque individu, au moment où notre civilisation devient contraignante au point d'imposer le loisir, qu'est-ce que la forêt ? Du vaste manteau forestier primitif, il ne reste, en plaine surtout, que de modestes lambeaux rongés par les cultures ou le béton, parasités par les caravanes hygiéniques ou les jardinets des résidences secondaires. Dès lors, où commence la forêt et où finit-elle ? Qu'est-ce que la loi protège et qu'abandonne-t-elle ?

L'image instinctive que suscite le mot et qui tenait lieu de définition n'est plus suffisante. Cette image-concept comporte les vastes espaces verts, les étendues sauvages, les futaies et les halliers où la notion de propriété s'estompe. Elle implique souvent aussi une instinctive notion de rentabilité. Or seuls les grands massifs répondent encore à cette image-définition. Et les lambeaux épars qui subsistent le long des ruisseaux, les mouchets de verdure qui ont échappé au massacre parce qu'ils occupaient des sols impropres à la culture, les haies vives laissées à l'abandon et devenues par négligence rideaux étiolés dans la campagne ; et les zones buissonnantes sans prétentions, et les anciens taillis abandonnés à leur sort depuis que le mazout et l'électricité ont détrôné le bois comme combustible, faut-il, parce qu'ils ne répondent plus à l'image stéréotypée dont nous parlions, les exclure du régime forestier et les condamner par là à une destruction totale plus ou moins rapide, alors même que ces tristes vestiges prennent, dans notre contexte social, la plus-value réservée

à un bien qui se raréfie, et qu'ils devraient être d'autant mieux protégés qu'ils se font plus rares !

Ce n'est en fait qu'en 1965 qu'une Ordonnance d'exécution de la loi forestière fédérale donnait enfin dans son article premier une définition de la forêt, ou plus exactement de ce qui est soumis au régime forestier.

Sans entrer dans le détail de ce texte qui, bien que précis, laisse encore place à certaines interprétations, nous ne citerons que son premier paragraphe :

« Toute surface recouverte d'arbres ou d'arbustes forestiers qui, quel que soit son rendement, produit du bois ou exerce des fonctions protectrices ou dispense une action bienfaisante, est forêt au sens de la loi, indépendamment de l'origine, du mode d'exploitation et de la désignation cadastrale. Des surfaces momentanément dénudées de même que des surfaces improductives à l'intérieur d'un bien-fonds forestier, sont également considérées comme forêt. »

Il est important de relever l'intention du législateur de faire état des trois fonctions de la forêt : production, protection et récréation, d'abord parce que la forêt dans son immense complexité n'est définissable que par ses buts, parce qu'on en attend, ensuite parce qu'il était capital d'éviter que la notion de rendement ne devienne le seul critère d'appréciation.

Mais la définition technique qui fait l'objet des paragraphes suivants, en désignant nommément ce qui relève de la loi et ce qui y échappe, n'est qu'un texte juridique connu des seuls spécialistes, et qui continuera à s'opposer à l'image traditionnelle dont nous parlions, seul concept accessible et accepté par tous.

La loi n'a résolu le problème que sur le plan juridique. C'est un sérieux progrès, certes, mais cela n'empêchera pas la forêt — ou du moins ce qu'il en reste dans les zones les plus malmenées — de continuer à être menacée parce que contestée dans sa nature même de forêt.

Remarquons à ce propos que la nouvelle loi vaudoise sur la protection de la nature et des sites, qui prend sous son égide ce que la loi forestière ne peut plus décemment protéger, sera une aide précieuse pour accélérer la prise de conscience de ces problèmes par le grand public.

Mais, même définie, même une fois sa définition acceptée et reconnue, la forêt restera un bien constamment menacé.

Forêt menacée dans son existence d'abord, dans son intégrité ensuite, dans sa substance enfin. Expliquons-nous !

Dans son existence. Ceci est vrai, chez nous, parce que notre pays est exigu, parce que les besoins en espace d'une population toujours plus nombreuse ne se juxtaposent plus mais qu'ils se chevauchent, se superposent. Les besoins en espace n'ont plus la faculté de se multiplier sans affrontement. Aussi impérieux les uns que les autres, ils imposent un choix. Et c'est précisément le rôle de l'aménagement du territoire que de créer cette économie de l'espace, que d'exploiter rationnellement ce milieu naturel où doivent trouver place toutes les activités de l'homme, où doivent pouvoir se satisfaire tous ses besoins quels qu'ils soient, dans un équilibre qu'il faut constamment recréer.

Or la forêt, par le caractère d'intangibilité que lui confère la loi, se trouve de plus en plus confrontée aux autres exigences de la société humaine.

Dès lors se succèdent les demandes de défrichement, toutes serties d'excellents arguments, toutes légitimes, toutes empreintes d'une logique certaine mais qui ne se justifient parfois que grâce à une certaine logique qui n'est pas forcément décisive. Or il n'est facile pour personne d'accepter que ses bons arguments soient moins bons que ceux du partenaire, *a fortiori* quand ce partenaire est un représentant de l'Etat !

Et le mécontentement fait flèche de tout bois ! Refuser un défrichement de quelques ares, c'est se montrer mesquin ou stupidement legaliste. Et refuser un défrichement de quelques hectares, c'est s'opposer à l'évolution, c'est refuser d'être réaliste, c'est ignorer que l'homme ait des besoins autres que de verdure, c'est juger en poète des impératifs de l'heure !

Forêts menacées par une logique qui confond très savamment souvent l'intérêt de plusieurs avec l'intérêt collectif et dont la victoire, légitime ou pas, se traduit toujours par une nouvelle atteinte assortie d'une promesse de verdure compensatoire 40 à 50 ans plus tard !

Forêt menacée dans son intégrité ensuite, avons-nous dit. Et, dans son accessibilité. Péril très moderne, né de la découverte des vertus du plein air par la foule toujours plus nombreuse des amis motorisés de la nature. Hordes hebdomadaires de campeurs et de pique-niqueurs, avides d'évasion, pour qui la forêt incarne cette évasion et qui, dans l'euphorie d'une liberté retrouvée oublient toutes conventions, y compris celles de l'éducation la plus élémentaire et polluent de leurs déchets les sites qu'ils sont venus admirer. Nous ne signalerons que pour mémoire les feux allumés n'importe où et abandonnés sans précautions, les portails forcés, les clôtures cisailées ou détendues, les bouteilles cassées, les murs démolis pour construire des foyers, les panneaux indicateurs détruits ou pris pour cibles, sans parler des dépôts clandestins d'ordures ménagères ou autres et de tant d'actes infantiles qui sont la traduction d'un total irrespect de la propriété d'autrui.

Rien d'étonnant dès lors que cet immémorial droit d'accès de chacun dans les forêts et pâturages commence à être contesté par les propriétaires fonciers dont la patience a des limites bien légitimes face au sans-gêne qui n'en a plus ! Rien d'étonnant à ce que prolifèrent, malgré le libre accès aux forêts garanti par le Code civil, les clôtures défensives autour des propriétés privées et des interdictions de plus en plus sévères sur les biens-fonds publics !

Forêts menacées dans leur substance enfin. Il est certain que depuis que l'homme exploite les bois, depuis surtout qu'il a pris conscience que la forêt n'était pas un réservoir sans fond, depuis que la crainte de la disette de bois l'a incité à reconstituer son capital forestier et à replanter, depuis la création d'une sylviculture, on peut admettre que la forêt naturelle, au sens absolu du terme, n'est plus. Il faut en être conscient. Le choix des essences, les monocultures d'épicéas, l'introduction du mélèze sur le Plateau et au pied du Jura, les éclaircies sélectives répétées, la transformation des taillis ont déjà profondément modifié l'aspect de nos peuplements. Et l'extension progressive du

réseau routier de desserte a permis la mise en œuvre des méthodes culturales dans les massifs les plus reculés.

Mais ces forêts — même modifiées — sont restées le bastion et l'emblème de la nature sauvage. Or, si elles ont jusqu'ici assuré à leurs propriétaires des revenus satisfaisants, force nous est de reconnaître que les bénéfices qu'ils en reçoivent s'étriquent de plus en plus. Déjà, certains massifs se trouvent déficitaires.

Or, dans un siècle où la finance gouverne et où les besoins croissent non seulement avec l'augmentation de la population mais aussi avec la haute conjoncture, on est en droit de s'attendre à ce que les surfaces improductives ou sans rendement soient rapidement convoitées pour d'autres usages. Il est déjà fort difficile de faire admettre aux gens qu'une forêt qui ne rapporte pas n'en est pas moins une forêt. Qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra leur faire admettre qu'une forêt qui coûte doit subsister telle quelle !

Il est nécessaire de voir les choses en face et de parler le langage de son temps. Il est dès lors nécessaire pour assurer le maintien de nos boisés, pour en garantir la conservation, d'en assurer la rentabilité : Produire pour conserver ! Or cette mission, comme nous allons le voir, ne pourra se réaliser qu'à travers un certain nombre de démarches qui se traduiront par de nouvelles modifications de l'aspect extérieur de nos forêts, modifications qui entreront fatalement en conflit avec certaines images traditionnelles.

Produire pour conserver est une option à première vue essentiellement politique et c'est bien dans ce sens que nous l'avons formulée. Or, comme nous allons le voir, c'est aussi, simultanément et peut-être contre toute attente, une option imposée par la biologie.

Afin de pouvoir définir une politique forestière à l'échelle du canton, le Bureau technique du Service des forêts — qui ne disposait jusqu'alors que de données quantitatives trop fragmentaires pour qu'on en puisse tirer des conclusions — a procédé à un inventaire global par échantillonnage ponctuel sur documents, à raison d'une placette par 25 ha. Le quadrillage, établi par dédoublement des coordonnées kilométriques de la carte nationale, fut reporté sur les vues aériennes et les placettes, déterminées par les intersections de lignes, interprétées au stéréoscope. Les renseignements, enregistrés sur cartes perforées, portaient tant sur les particularités des stations (fondées sur la carte géotechnique de la Suisse pour la géologie et sur la carte des précipitations) que sur les caractéristiques des peuplements (fournies par la lecture directe des photos aériennes).

Ce travail, réalisé en 1964/65, prit trois mois et fournit des chiffres qui furent ensuite confirmés à plus ou moins 10 % par ceux obtenus avec les dénombrements régionaux exécutés dans le terrain. Ces résultats peuvent donc être considérés comme très satisfaisants et parfaitement aptes à étayer une politique.

Or, les renseignements ainsi obtenus peuvent se résumer en trois points :

1. L'effort de capitalisation poursuivi par la politique forestière pratiquée pendant de longues décennies a porté ses fruits puisque le matériel sur pied atteint aujourd'hui une moyenne de 280 m³ sur pied par ha.

Précisons que cette politique de conservation n'était que l'enfant légitime d'un régime antérieur de surexploitation et de mésexploitation.

2. Mais cette capitalisation s'est opérée en fait — et c'est ceci qui est grave — par un vieillissement généralisé des massifs. Les vieilles futaies (qui sont constituées d'arbres de 50 cm de diamètre et plus) occupent en effet environ 50 % de la surface totale alors que les rajeunissements, fourrés et bas perchis ne représentent, ensemble, que 12 % de la surface, ce qui est notoirement insuffisant.

On peut se demander comment il se fait que les services forestiers ne se soient avisés que si tardivement d'un tel état de chose. La réponse est bien simple : dans les inventaires forestiers traditionnels, seuls le diamètre et l'essence de chaque arbre étaient relevés. Dès lors, partant du principe, juste en soi, que le diamètre est une fonction de l'âge, les petits bois étaient considérés comme jeunes bois. Mais il était erroné de tirer des conclusions d'ordre qualitatif à partir de critères purement dimensionnels. En effet, les petits bois comportent, en plus des bois effectivement jeunes, toutes les plantes surcimées, appartenant au sous-étage, restées petites faute d'espace vital et qui doivent être éliminées du compte « rajeunissement » puisqu'elles n'ont plus aucun rôle à jouer pour l'avenir de la forêt où elles végètent.

Troisième et dernière constatation :

3. Les sols forestiers les plus fertiles, ceux de plaine principalement, sont occupés par des peuplements à dominance de feuillus, donc sans grande valeur économique. Le canton compte 22 400 ha de forêts pures de feuillus (21,5 % de la surface boisée totale) à quoi s'ajoutent 13 000 ha de forêts où le feuillu domine à raison de plus du 50 % (12,5 % de la surface). Or les deux tiers des forêts feuillues du canton sont sises à une altitude inférieure à 800 m et 15 000 ha seraient à convertir sans délai. Pour opérer une telle transformation en l'espace raisonnable de 30 ans il faudrait porter les exploitations annuelles actuelles de 95 000 m³ à 240 000 m³ !

Pour ne pas nous confiner dans un problème particulier, celui du feuillu — que nous avons évoqué puisqu'il concerne principalement la plaine, donc le secteur le plus sensible du fait de son taux élevé de population — nous signalerons encore et d'une façon plus générale que la production ligneuse totale du canton est actuellement de 350 000 m³ et qu'elle devrait pouvoir être poussée à 500 000-600 000 m³ au moins si l'on veut rétablir dans un délai raisonnable un équilibre biologique sérieusement compromis.

Equilibre biologique compromis ? Si l'on désire une preuve tangible d'une telle affirmation, il n'y a qu'à songer à l'inquiétante accélération du rythme des accidents ou des catastrophes forestières qui n'est que la traduction concrète et palpable de cet affaiblissement physiologique de nos boisés.

Produire pour conserver. Nous venons de démontrer que c'est une nécessité biologique. Précédemment, nous avons aussi affirmé que la conservation de

la forêt ne peut être assurée que par la restauration des rendements que le propriétaire peut en attendre. Il convient donc de reprendre maintenant le problème forestier sous l'angle de l'économie pour passer brièvement en revue les moyens propres à améliorer les bénéfices.

Rappelons que le rendement net c'est ce qui reste après avoir déduit du rendement brut les dépenses d'exploitation. Or, si les bénéfices forestiers se sont amenuisés au point de passer, de 1962 à 1966, de Fr. 41,60 par m³ à Fr. 26,40 — ceci pour l'ensemble des forêts publiques de Suisse — il faut attribuer ce phénomène de récession inquiétant à deux facteurs : l'effondrement des cours d'une part, la hausse constante des frais d'exploitation d'autre part.

En ce qui concerne l'effondrement des prix, il fut la conséquence des diverses catastrophes enregistrées en 1962 (100 000 m³ de bois cassés par la neige sur le Plateau vaudois au début janvier — 50 000 m³ renversés en avril, sur le Plateau également, région lausannoise, par un coup de vent — puis 150 000 m³ renversés par le fœhn, dans les Alpes, en novembre). L'écoulement de ces châblis devait peser lourdement sur le marché et les ouragans de 1967 ont créé une nouvelle psychose de panique dont la conséquence fut une nouvelle chute des cours des bois ronds. Cette chute, qui fut de l'ordre de 20 à 30 %, fut favorisée encore par la suppression, dans le cadre de l'AELE, des dernières barrières douanières. Depuis lors, les prix se sont à nouveau raffermis et ils ont pu reprendre leur cote d'avant les catastrophes.

Ces mouvements très accusés montrent à quel point notre économie du bois est sensible pour ne pas dire vulnérable et partant, à quel point il serait dangereux de sous-estimer les conséquences possibles du vieillissement diagnostiqué de nos forêts.

A remarquer en outre que les périodes de catastrophes se traduisent aussi par une diminution sensible des travaux d'entretien, car d'une part les bénéfices financiers sont loin d'être proportionnels aux volumes abattus (du fait de la chute des prix et de l'augmentation des frais de façonnage) et que d'autre part la main-d'œuvre disponible ne peut être distraite des chantiers d'exploitation pour se livrer aux plantations, éclaircies ou soins culturaux dans les peuplements épargnés.

Le bilan d'une catastrophe est donc doublement négatif : sur le plan strictement économique et sur le plan biologique.

Autre aspect du problème : l'économie forestière fut à l'origine une économie essentiellement quantitative, donc basée sur une production maximale de bois. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, avec la création des écoles forestières, apparaît la notion de rendement soutenu, sanctionné ensuite par la loi fédérale. L'économie forestière ne se contente plus dès lors de produire le plus de bois possible, mais intègre le postulat de la continuité de production. Puis l'éviction progressive du bois comme combustible (par le charbon, le mazout et l'électricité) devait amener à orienter la production ligneuse toujours davantage vers les bois d'œuvre et la notion de production qualitative vint prendre place dans la définition du but à atteindre : produire d'une façon soutenue le plus de bois possible de la meilleure qualité possible.

Mais les bois d'œuvre eux-mêmes se virent peu à peu remplacés par le béton et le métal dans la construction. Or si la consommation de bois massif a fléchi dans certains secteurs, cette éviction — disons-le d'emblée — a été pratiquement compensée par l'expansion économique et démographique qui a multiplié les occasions d'utiliser le bois, et surtout le bois résineux, qui garde ainsi une place prépondérante dans notre économie en raison de ses qualités. En ce qui concerne le feuillu, autrefois intéressant, il a été supplanté en grande partie par des exotiques et des bois importés à meilleur compte.

Mais parallèlement à cette évolution dans l'utilisation des bois d'œuvre, se développaient d'une façon explosive d'autres marchés : la cellulose et le papier d'une part, les panneaux de fibre et de particules d'autre part. Quelques chiffres rapides pour permettre d'apprécier dans ses justes dimensions cet essor :

Sur le plan mondial, la consommation de papier et carton a passé de 44,3 millions de tonnes en 1951 à 84 millions en 1963. Et les analyses prospectives de la FAO annoncent une consommation de 162 millions de tonnes en 1975 !

Dans le domaine du panneau, la consommation a passé de 12,5 millions de m³ en 1951 à 37,1 millions en 1963 et on estime que les besoins seront de l'ordre de 76 millions de m³ en 1975 !

Une telle progression des besoins devrait normalement, par suite de la raréfaction concomitante de la matière première, rendre très optimistes les propriétaires de forêts.

Or, il faut être bien conscients que les prix des bois ne pourront augmenter proportionnellement à cette demande.

D'abord parce que nous avons passé, un peu à notre insu, d'une économie de subsistance ou d'autoconsommation, à une économie d'échanges où les cloisonnements anciens se sont effondrés. Bien que le bois soit une matière lourde et chère à transporter, qu'elle soit destinée par conséquent à être utilisée sur place, ses rayons de diffusion se sont considérablement élargis. Et le bois indigène entre aujourd'hui en concurrence avec les bois importés qui proviennent, eux, de vastes réservoirs forestiers, à production plus homogène que la nôtre, où les travaux de récolte sont plus largement mécanisés que chez nous et où la main-d'œuvre est souvent moins onéreuse que la nôtre. Dans ce nouveau contexte, nous n'avons plus la faculté de régler les prix en provoquant la concurrence des entreprises entre elles, mais c'est la concurrence elle-même qui forge les prix que nous devons subir. Et les contraintes économiques sont identiques au niveau du producteur et du consommateur, lesquels sont devenus inconsciemment solidaires.

De plus, comme le faisait très justement remarquer un architecte, le bois brûle, pourrit et se déforme, ce qui ne l'empêche pas d'être très cher. Or, si l'on ne peut se passer du métal et du béton dans la construction moderne, ajoutait-il, le bois par contre n'est pas indispensable et il n'y gardera par conséquent sa place que dans la mesure où il restera compétitif !

De ces quelques considérations on peut, nous semble-t-il, tirer trois conclusions :

La première, c'est que la fonction de production de nos forêts est plus actuelle que jamais.

La seconde, c'est que, étant donné l'orientation de la consommation et la part de plus en plus importante de celle-ci absorbée par les industries de trituration (cellulose et panneaux), une tendance vers la production de masse se justifie à nouveau, ce qui explique le passage de la sylviculture traditionnelle à une certaine forme de ligniculture.

La troisième, c'est que ce n'est pas en agissant sur le prix de vente du m³ qu'on pourra restaurer valablement les bénéfices à attendre de la production de nos forêts.

Nous avons affirmé tout à l'heure que la récession économique avait deux causes : l'effondrement des prix — et nous venons de voir qu'il n'est guère possible d'attendre de miracles de ce côté (tout au moins au-delà de certaines limites) — et la hausse constante des frais d'exploitation.

Cette hausse est due à l'action combinée de plusieurs facteurs : Rappelons brièvement les principaux :

1. D'abord l'abandon progressif des ventes sur pied (pour des raisons culturelles) et la mise à port de camions des bois par les soins du propriétaire se soldèrent par des dépenses supplémentaires qui ne furent pas compensées par des recettes correspondantes.
2. Ensuite la mécanisation du travail, telle que pratiquée jusqu'ici, s'est traduite davantage par des facilités d'exécution que par une compression des dépenses. Les servitudes de la machine n'ont pas toujours été estimées justes et leur réalité ou leur ampleur ne se sont révélées qu'à l'usage et par des coûts plus élevés que prévus.
3. La motorisation des transports, ensuite, a imposé la remise en état des chemins de dévestiture et leur adaptation aux exigences du trafic, et la circulation automobile de tourisme a largement contribué à alourdir les charges d'entretien du réseau.
4. Mais le facteur le plus important reste la raréfaction de notre main-d'œuvre forestière et la hausse concomitante des salaires.

La modernisation des techniques de culture et l'agrandissement des domaines agricoles ont peu à peu privé la forêt d'une main-d'œuvre bûcheronne occasionnelle et peu exigeante, ne laissant sur nos chantiers que de vieux ouvriers qui venaient y chercher le complément nécessaire à des rentes AVS insuffisantes. Il fallut donc faire appel aux saisonniers italiens qui, habitués aux prix en tâche, se firent exigeants pour les prix de régie aussi et d'autant plus que les possibilités de travail dans le génie civil se faisaient plus abondantes et attractives. C'est pour revaloriser le travail en forêt et y intéresser la jeunesse indigène que fut créée la profession de forestier-bûcheron en 1958.

Dès lors un effort continu fut fourni pour relever les prix horaires qui ont ainsi passé de 1957 à 1967 de Fr. 2,50 à Fr. 5,18 de l'heure.

Cette augmentation spectaculaire de 107 % (qui exprime une moyenne suisse) ne nous a pourtant pas permis de combler le fossé entre nos salaires et ceux des autres professions (celles notamment des ouvriers du bois et du bâtiment) et, partant, de résorber notre déficit toujours plus accusé de main-d'œuvre. Dans une récente conférence, tenue à Zurich, le professeur STEINLIN,

de Fribourg-en-Brisgau, affirmait que « des pronostics faits à l'aide de méthodes scientifiques montrent très clairement qu'au cours des deux décennies à venir, la main-d'œuvre constituera en Suisse le facteur limitatif à la croissance de l'économie ».

Or, dans une économie où les bénéfices traditionnels s'amenuisent, augmenter les salaires et les avantages sociaux de nos ouvriers — seule alternative pour les conserver — c'est une fois de plus étriquer les bénéfices. Cercle vicieux dont on ne pourra sortir qu'en repensant nos méthodes de travail et nos structures.

Parmi les moyens propres à développer une sylviculture capable d'atteindre ses objectifs, le professeur STEINLIN déjà cité préconise entre autres :

- « de réaliser à un degré élevé la mécanisation de tous les travaux forestiers, tant pour la plantation, l'élevage et les soins à donner aux peuplements que lors de la récolte. La mécanisation n'est ni un but en soi ni une marotte de quelques individus, mais une nécessité absolue afin de pouvoir, à l'avenir, continuer à exploiter et à soigner la forêt de façon plus ou moins satisfaisante ;
- de transférer un maximum de travaux relatifs à la récolte des bois de la forêt aux entreprises de transformation ou aux chantiers à grumes (par exemple l'écorçage, le mesurage, le débitage, le classement, etc.) ;
- de créer les conditions de base pour atteindre un haut degré de mécanisation grâce à des formes de peuplements ou à des parcelles de travail qui s'y prêtent, ainsi que par des mesures d'organisation et d'amélioration des structures permettant l'emploi — et une occupation satisfaisante — de grandes machines à rendement élevé ;
- d'abandonner toutes les interventions et tous les travaux qui ne sont pas absolument indispensables pour arriver aux buts visés ».

Mais à côté de ces moyens tendant à endiguer l'expansion des dépenses sinon à les réduire, il reste la possibilité d'augmenter la productivité de nos forêts. Nous l'avons vu, les sols les meilleurs sont actuellement occupés par des taillis ou des peuplements de rendement médiocre. Les potentialités de production de nos sols sont loin d'être entièrement mises à contribution. Et en produisant davantage à l'unité de surface, on devrait logiquement pouvoir stabiliser les revenus à un niveau acceptable même si le prix du m³ devait baisser.

Or, pour ce faire, il s'agit de modifier d'abord la composition des peuplements. C'est dans cette optique que des essais sont tentés avec des essences introduites, comme le douglas qui cumule le double avantage par rapport aux essences qu'il remplace de répondre mieux aux exigences de la consommation tout en permettant de réduire sensiblement le temps de production. Le douglas fournit autant de bois en 60 ans que le sapin ou l'épicéa en 100 ans. D'autres essences seraient susceptibles de rendements très intéressants aussi moyennant une culture adéquate. Parmi nos feuillus indigènes, le frêne et le noyer par exemple auront certainement un rôle analogue à jouer, à l'avenir.

Mais ces cultures intensives — qui relèvent plus d'une ligniculture que de la sylviculture traditionnelle — imposeront, à l'instar du peuplier, leur texture propre à nos paysages.

Et ceci nous ramène au centre de notre sujet : Grenier à bois ou parc public ?

On pourrait croire, au terme de ce long exposé sur les contraintes économiques que notre optique est obstinément tournée de ces côtés. Il n'en est rien, et si mon propos n'a pas trahi ma pensée, on aura constaté que ce sont les soucis de conservation de nos forêts qui nous ont entraînés sur cette voie. Mais si nous sommes bien placés pour savoir — et nous croyons l'avoir démontré — que nos forêts ont encore un rôle important à jouer dans notre société de consommation en tant que productrices de bois, nous sommes également très bien placés pour savoir que leurs autres fonctions — non économiques — n'ont rien perdu de leur actualité, au contraire.

Nous l'avons dit, la forêt a un rôle de protection à jouer. Or cette vocation déborde aujourd'hui très largement le cadre relativement étroit que lui conférait l'article 3 de la loi de 1902.

« Sont forêts protectrices, précise ce texte, celles qui se trouvent dans le bassin de réception des torrents et celles qui, par leur situation, assurent protection contre les influences climatologiques nuisibles, les avalanches, les chutes de pierres et de glace, les éboulements, les affouillements, ou contre les écarts considérables dans le régime des eaux ».

Tout cela est toujours valable certes et peut-être d'autant plus depuis que le tourisme d'été et d'hiver est devenu l'un des piliers de notre économie alpestre et le garant du non-dépeuplement de nos montagnes.

Mais à ces fonctions incontestées et incontestables de protection que nous qualifierons de traditionnelles et auxquelles s'ajoutent, en plaine, les effets bénéfiques pour l'homme et pour les cultures des rideaux-abris, viennent s'adjoindre aujourd'hui toutes celles qui ont trait à la conservation de nos eaux potables. Action doublement favorable que celle de la forêt dans ce domaine puisque les sols forestiers contribuent par leur perméabilité et leur pouvoir élevé de rétention à alimenter les nappes et à assurer la régularité du débit des sources, et qu'ils garantissent du même coup, grâce à leur pouvoir filtrant, la qualité même des eaux de résurgence. Cette propriété majeure a été mise à contribution par le Service des eaux de la Ville de Bâle notamment, qui a équipé les forêts du Hard, et du Lange Erlen, d'un réseau de fossés d'infiltration de plusieurs kilomètres de long dans lequel l'eau du Rhin est amenée après un préfiltrage grossier. Elle pénètre de là dans le sol et s'y purifie avant d'aller alimenter les installations de captage.

A côté du problème de l'eau — qui prend plus d'acuité au fur et à mesure que la population augmente et que le pays s'industrialise — à côté de ce problème vital, il convient d'en citer un autre d'égale importance et qui est celui de la pollution de l'air, autre séquelle de l'industrialisation à quoi s'ajoute, comme source de pollution, l'augmentation du trafic automobile. Or la forêt, grâce à son feuillage, retient une part importante des impuretés et des poussières en suspension dans l'air. On a calculé qu'un hectare d'épicéas pouvait fixer ainsi une masse de l'ordre de 30 tonnes par année !

Fonctions nouvelles de protection qui seront plus importantes peut-être au siècle prochain que celles énoncées dans la loi au début de ce siècle.

Ces fonctions-là, le forestier ne les oublie pas, pas plus qu'il n'oublie ces vocations nouvelles qu'on a fort improprement désignées par « fonctions sociales ». Toutes les fonctions de la forêt sont sociales puisqu'elles concernent toutes l'ensemble de la communauté humaine.

Autrefois, on désignait par là tout simplement l'occasion de travail hivernal que nos boisés offraient aux populations montagnardes, ou la possibilité de gains modestes garantie aux ouvriers âgés ou handicapés. L'évolution a remédié à ces situations pénibles et ce rôle n'a plus qu'une signification régionale et restreinte, de nos jours.

Aujourd'hui, par fonctions sociales, on veut désigner ces fonctions d'accueil, de détente ou de récréation qui sont la conséquence, pour une population toujours plus dense, d'une carence toujours plus accusée d'espace. Elles concernent donc l'hygiène des populations, au sens physique et psychique, ainsi que l'esthétique. Ces fonctions fraîchement révélées sont en effet la conséquence directe de l'explosion démographique, de l'industrialisation et du progrès qui entraînent la concentration de la population en ville, et de notre civilisation de contraintes et de loisirs.

En ce qui concerne la santé de l'homme, un médecin nous dirait que la forêt régénère l'air par les phénomènes d'assimilation et crée ainsi une atmosphère favorable à la thérapeutique de certaines affections des voies respiratoires ; que le calme et le repos de la forêt contribuent à lutter contre certaines maladies propres à notre civilisation telles que les infarctus, les insomnies, les dépressions nerveuses, etc.

Par ailleurs, le besoin forcené d'évasion et la frénésie ambulatoire qui saisit nos contemporains à chaque fin de semaine sont un réflexe d'auto-défense contre la vie artificielle, le bruit et la promiscuité qui sont notre tribut au confort et au progrès. La forêt, dans ce contexte, devient donc de plus en plus nécessaire et sa seule présence peut être considérée comme un bien sans prix pour une société harcelée dont chaque ressortissant doit sans cesse chercher à rétablir son équilibre psychique menacé. Et cette fonction d'accueil ou de détente, on pourrait presque dire d'asile, prend tellement d'importance qu'on serait presque en droit de se demander si la vocation essentielle de la forêt de demain ne sera pas précisément de recréer pour l'homme cette cellule d'intimité et ce sentiment de libération en satisfaisant, par une structure alvéolaire adéquate, ses besoins de solitude collective et de nomadisme limité. Structure alvéolaire peut-être, puisque l'homme recherche la clairière plus que la forêt elle-même !

Signalons encore pour mémoire l'importante participation de la forêt à l'esthétique du paysage. Si l'arbre crée l'espace, la forêt crée le site. Elle oppose la souplesse de ses courbes aux rigueurs des constructions modernes, réserve le pittoresque, cache aussi les laideurs de notre civilisation : chantiers, entrepôts, gadoues ; elle humanise la ville et la campagne, conserve à notre

planète son caractère de biotope de l'homme et sérénise de ce fait l'humanité laborieuse.

Sur le plan de l'aménagement du territoire enfin, la protection légale dont elle jouit et que lui garantit la loi de 1902 l'a promue au rang d'élément le plus stable du territoire (avec la topographie et les cours d'eau). A ce titre, elle définit l'espace disponible et crée les cloisonnements indispensables. Les zones à bâtir sont limitées en effet, très souvent, par les massifs de verdure contre lesquels elles viennent buter ou par les rideaux qui les séparent. La forêt remplit donc encore, et sur ce plan particulier, une fonction structurelle capitale comme charpente de l'aménagement.

Tout cela, le forestier le sait fort bien, et c'est précisément ce qui rend sa tâche particulièrement délicate.

D'un côté : les légitimes propriétaires de ces richesses que sont les forêts. 100 000 ha dans le canton de Vaud, dont 10 000 ha seulement appartiennent à l'Etat. 25 % sont aux mains des particuliers, 65 % propriété des communes. Or celles-ci, de plus en plus harcelées par des devoirs aussi impératifs qu'onéreux, comptent sur le rendement de leurs biens-fonds pour établir leurs budgets de dépenses et d'investissements. Or, ce n'est un mystère pour personne que les communes financièrement le plus à l'aise — si le taux de l'impôt est pris comme indice de leur prospérité ou de leur aisance — sont celles précisément qui possèdent de vastes domaines forestiers.

Il y a donc d'un côté, les propriétaires, qui comptent sur le service forestier pour continuer à valoriser leur production ligneuse, pour mettre en œuvre des techniques adaptées à ce but ; qui sont peut-être — pour ne pas dire certainement — disposés à certains sacrifices ou renoncements en faveur de la collectivité, mais qui ne peuvent, économiquement parlant, renoncer à toute rentabilité. Et à leurs arguments s'ajoutent ceux d'une autre raison, celle de la biologie, qui imposent comme nous l'avons vu une accélération dans le rythme des exploitations et des transformations.

De l'autre côté, il y a la société tout entière, qui sent confusément que la forêt lui est indispensable et qui s'insurge déjà contre les abus des « techniciens de la production ligneuse » — sentez la nuance péjorative de ces termes — et contre leurs « méthodes barbares », la société des hommes qui tremble pour ce bien à la fois gratuit et sans prix, qui voudrait que la forêt reste ce qu'elle fut pour qu'elle continue à accomplir son œuvre bénéfique ; une société qui craint que le rendement, qui a déjà corrompu tant de choses pourrisse et déprécie celle-là encore... Une société qui souscrit avec ferveur à ces lignes écrites par un Vaudois amoureux des mystères de la nature, le Dr Forel :

« Vues d'un avion, certaines régions évoquent l'image de tables à échecs où l'homme-roi sera tantôt fait mat, s'il ne cesse son cynique asservissement du règne végétal. Devant des « exploitations forestières » où des milliers de sapins sont alignés comme autant de soldats au garde-à-vous, on fuit vers les forêts vierges, les marais, les prés sauvages, n'importe où l'homme n'a pas encore quadrillé les terres ».

Qui a tort ? Qui a raison ?

Le drame — pour le forestier — c'est que personne n'a tort, c'est que tous ont raison, les uns et les autres, et que le forestier se doit de souscrire à tous ces postulats simultanément.

Pris entre le bois et l'écorce, il doit concilier ce qui n'est que partiellement conciliable. Si les options ne sont pas exclusives les unes des autres, si la forêt de production peut, à travers sa géométrie, remplir ses fonctions de protection ou sa mission d'accueil, il est vrai que les décibels des tronçonneuses s'accordent mal avec la paix des bois, que le gigantisme des machines-outils (tracteurs articulés et autres monstres d'acier) bouscule plus que des images stéréotypées et que les coupes concentrées de réalisation ont vite un arrière-goût de cataclysme.

Si le forestier, rompant avec ce qu'on lui a inculqué souvent, se plie à ces méthodes, c'est qu'il y est acculé par l'urgence. Sa politique, aujourd'hui, est plus cicatricielle (malgré les blessures qu'il inflige à la forêt qu'il défend) que prévisionnelle. Il sait qu'il doit diriger les catastrophes pour les maîtriser, car il n'ouvre que ce qu'il peut refermer, il ne détruit que ce qu'il peut reconstituer.

Ajoutons que de telles méthodes, brutales et radicales, ne peuvent s'appliquer partout. Il serait faux de penser, dans un pays comme le nôtre, à la géographie si tourmentée, il serait faux de penser qu'on puisse généraliser ces méthodes. Une fraction seulement de nos forêts s'y prête. Le malheur veut que ce soient surtout les forêts du Plateau, qui occupent les stations les meilleures et sont le plus facilement accessibles, qui soient le plus aptes à une production de masse, à une production dirigée et mécanisée, à une ligniculture, alors que simultanément elles devraient voir leurs fonctions de récréation et d'accueil intensifiées et non affaiblies.

Il y aura donc, ici encore, des choix à faire, des vocations prioritaires à définir, d'entente avec les propriétaires, afin de permettre à chaque massif, aménagé selon des principes propres, de répondre avec un maximum d'efficacité à ce qu'on attend de lui, selon sa vocation spécifique.

C'est le seul compromis possible, mais qui comporte, comme tout compromis, les imperfections inhérentes aux solutions hybrides. Des concessions réciproques devront être consenties. Les propriétaires renonceront peut-être à certains avantages économiques, à une part de production sur une partie de leurs biens-fonds — au bénéfice des promeneurs, pique-niqueurs ou poètes — si ceux-ci admettent, de leur côté, que d'autres massifs soient menés de façon à permettre un rendement optimum. Des réserves naturelles ont déjà été créées pour les amis de nature vierge. Elles devront s'étendre à certains peuplements forestiers, si l'on veut conserver l'image vivante de forêts en voie de disparition. Où sont les chênaies d'antan, les forêts de bouleaux, les aulnaies des marais ? C'est la dernière heure qui sonne si l'on veut sauver pour la science et pour l'art, ce qui mérite encore de l'être.

Répartition des tâches entre les divers massifs ! Là est la solution. Un compromis, certes, mais plein de promesses pourtant. Puisse-t-il être négocié avec suffisamment de sagesse pour qu'à travers les aléas et les difficultés se restructure une forêt forte et intangible, apte à servir nos descendants dans la plénitude de ses fonctions, comme nous le souhaitons. C'est par ce vœu que je termine !